

**Objet : Création de trois pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire de la CCLA – Appel à projets FEDER – Annule et remplace la délibération n°2025\_20\_11\_2 suite à erreur matériel**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 20 novembre 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. MALLEIN. MANTEL MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL).

ABSENTS : MMES MM. ALLARD. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

**Rappelle** que le territoire de la CCLA dans le cadre, à la fois, de son projet de territoire, du Plan de Mobilité Simplifié élaboré à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard et du projet de Service Express Régional de la grande aire urbaine de Chambéry – Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard, a engagé une réflexion stratégique sur les déplacements du quotidien et touristiques qui visent notamment à réduire les flux de véhicules automobiles et développer l'usage des transports collectifs ;

**Souligne** que dans ce cadre, la réalisation des aménagements et la mise en place d'équipements favorisant l'intermodalité constituent un enjeu très fort pour le territoire de la CCLA qui est desservie par le train (gare TER de Lépin-le-Lac), la ligne de bus régionale S01 et l'autoroute (Echangeur autoroutier n°12 de Nances – A43) ;

**Rappelle** que la CCLA a aussi engagé en lien avec la Communauté de Communes de Val Guiers et l'agglomération de Chambéry un projet de création d'une ligne de covoiturage ;

**Précise** que le Plan de Mobilité Simplifié et le projet de SERM ont inscrit en programme d'actions pour le territoire de la CCLA, la création de 3 Pôles d'Echanges Multimodaux qui sont identifiés comme suit :

- PEM 1 – Secteur gare de Lépin-le-Lac qui permettra d'accéder à l'offre de trains et cars TER, à la ligne de bus régionale S01 et à la ligne de covoiturage. Il est par ailleurs souligné qu'en face de ce PEM, existe un service de location de vélos dont VAE.
- PEM 2 – Secteur aire d'écomobilité de Novalaise => Ligne de bus régionale S01, parking de covoiturage et ligne de covoiturage.
- PEM 3 – Secteur parking dit de Nances, situé à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier => Ligne de bus régionale S01, car TER, parking de covoiturage et ligne de covoiturage ;

**Présente** les projets d'aménagements de chacun de ces pôles et le chiffrage estimatif établi par les bureaux d'étude. Ce chiffrage intègre les coûts travaux auxquels sont ajoutés 6% de frais d'études et maîtrise d'œuvre. Il identifie le montant des dépenses par maître d'ouvrage au regard de ses compétences (Voir tableau annexé à la présente délibération).

PEM 1 = 1 527 625,46 € dont 629 350,23 € HT à la charge de la CCLA

PEM 2 = 343 320,00 € HT dont 314 820,00 € HT à charge de la CCLA

PEM 3 = 142 560 € HT

Soit un total estimatif de 2 013 505,46 € HT dont 1 086 730,23 € HT à charge de la CCLA ;

**Explique à l'assemblée que dans le cadre du programme européen FEDER Massif des Alpes 2021 – 2027 qui couvre le massif des Alpes sur les Régions AuRA et PACA, la Région PACA qui est l'autorité de gestion de ce programme, a lancé un nouvel appel à projets sur le thème de la Mobilité : « Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin » ;**

**Présente les caractéristiques de ce nouvel appel à projets :**

→ Trois types de mesures sont concernés :

- Mesure 1 : Mobilités douces, dédiée aux espaces valléens,
- Mesure 2 : Intermodalité,
- Mesure 3 : Etudes de connaissance sur la vulnérabilité des réseaux / infrastructures de transport face au changement climatique,

→ Bénéficiaires éligibles : les collectivités territoriales, les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux, les établissements publics, y compris établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, les associations, les entreprises publiques locales,

→ Financement :

- Enveloppe FEDER de l'AAP : 4M€,
- Taux d'aide FEDER : Entre 40% et 60% du coût total éligible,
- Avance jusqu'à 30% possible à la signature de la convention (en fonction de l'enveloppe et sur validation de l'AG),

→ Temporalité : L'opération doit avoir démarré après le 1er janvier 2021 et ne doit pas être achevée au moment du dépôt,

→ Coût éligible plancher et plafond : Entre 200 000€ et 1M€ ;

**Indique que le projet de création de trois pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire de la CCLA rentre pleinement dans les objectifs et critères de cet appel à projets au titre de la Mesure 2 - Développer de nouvelles offres de mobilité dans les territoires alpins pour favoriser l'intermodalité avec pour objectifs de :**

- Faciliter les déplacements du quotidien tout au long de l'année,
- Encourager le report modal,
- Améliorer la gestion des flux notamment touristiques,
- Dynamiser l'économie locale ;

**Précise que les dépenses doivent être engagées et payées entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2029 et que ce calendrier est donc totalement compatible avec celui du projet de la CCLA qui est programmé entre octobre 2026 et janvier 2028 ;**

**Propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la mesure 2 du 2<sup>ème</sup> appel à projets du programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027, relatif à la mobilité portant sur l'aménagement de 3 Pôles d'Echanges Multimodaux de la CCLA :**

- PEM 1 – Secteur gare de Lépin-le-Lac,
- PEM 2 – Secteur aire d'écomobilité de Novalaise,
- PEM 3 – Secteur parking dit de Nances (Echangeur A 43) ;

**Propose compte-tenu des critères d'éligibilité de l'appel à projets, que le montant de la dépense présentée s'établisse comme suit :**

- PEM 1 – Secteur gare de Lépin-le-Lac : 475 946,88 € HT,
- PEM 2 – Secteur aire d'écomobilité de Novalaise : 314 820,00 € HT,
- PEM 3 – Secteur parking dit de Nances (Echangeur A 43) : 142 560,00 € HT,

Soit un montant de 933 326,88 € HT auxquels doivent être rajoutés conformément aux dispositions de l'appel à projet, 7% au titre des couts indirects soit 65 332,88 €.

→ Montant total de la dépense prévisionnelle présentée = 998 659,76 € HT

Présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	DEPENSES			RECETTES	
	Coût total HT	Part CCLA HT	Montant HT présenté par la CCLA / AP FEDER	Financeurs	Montant
<b>Aménagement PEM1</b>	1 527 625,46 €	632 343 €	<b>475 946,88 €</b>	EU / FEDER (60%)	<b>599 195,86 €</b>
<b>Aménagement PEM2</b>	343 320,00 €	314 820,00 €	<b>314 820,00 €</b>	Etat / DETR DSIL 2027	<b>100 000 €</b>
<b>Aménagement PEM3</b>	142 560,00 €	142 560,00 €	<b>142 560,00 €</b>		
<b>Coûts indirects (7%)</b>			<b>65 332,88 €</b>	CCLA auto financement	<b>299 463,90 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 013 505,46 €</b>	<b>1 086 720,23 €</b>	<b>998 659,76 €</b>		<b>998 659,76 €</b>

**Invite** le Conseil communautaire à :

- approuver le projet de création de trois pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire de la CCLA pour un montant estimatif de 998 659,76 € HT,
- déposer un dossier de demande de financement au titre de la mesure 2 du 2<sup>ème</sup> appel à projets relatif à la Mobilité lancé dans le cadre du programme FEDER Massif des Alpes,
- solliciter l'aide de l'Union Européenne au taux de 60% soit 599 195,86 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet de création de trois pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire de la CCLA pour un montant estimatif de 1 086 720,23 € HT correspondant aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCLA,

APPROUVE le plan de financement correspondant tel que présenté précédemment,

APPOUVE les délais de réalisation du projet,

DECIDE de déposer une demande de financement au titre de la mesure 2 du 2<sup>ème</sup> appel à projets relatif à la Mobilité lancé dans le cadre du programme FEDER Massif des Alpes sur la base d'une dépense subventionnable de 998 659,76 € HT, au taux de 60% soit une aide 599 195,86 €,

AUTORISE le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire,

CHARGE le Président d'entreprendre toute démarche relative à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

